



## **BOYCOTT de la CAP des adjoints techniques 21 novembre 2013**

Les représentants des personnels des syndicats, CGT, FO, UNSA ont alerté l'administration lors des précédentes CAP des adjoints techniques du 31 mai 2012, du 15 novembre 2012, du 16 mai 2013, sur le fait que certains adjoints techniques dans différents services et établissements publics ne percevaient pas les équipements en dotation vestimentaire obligatoires.

Nous avons évoqué l'existence d'une note administrative appliquée à tous les ministères de tutelle, mais pas pour les établissements déconcentrés.

Le code du travail (article R 4321-1) impose à l'employeur de mettre à disposition de ses travailleurs les équipements de travail nécessaires appropriés au travail à réaliser.

Il relève donc de la responsabilité de l'administration de fournir des tenues de travail aux agents qui exercent des fonctions d'accueil, de représentation, salissantes ou présentant un caractère dangereux.

C'est une obligation réglementaire qui s'impose à elle.

**Une fois encore, nous ne sommes ni entendus, ni écoutés suite à nos demandes répétées...**

**Face à ce que l'on considère comme du mépris de la part de l'administration, à l'égard du corps des adjoints techniques, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de boycotter la CAP du 21 novembre 2013.**

Les élus des personnels à la CAP des adjoints techniques demandent donc aux ministres de se conformer, sans délais, à cette obligation et de fournir une dotation annuelle en vêtements de travail à tous les adjoints techniques, dans tous les services et établissements publics.

Les Représentants des personnels des adjoints techniques